

■ Cadres.....2 à 4	■ Marketing - Communication.....11	■ Enseignement.....
■ Industrie - Ingénierie.....3 à 9	■ Médical, paramédical et social.....11 à 14	■ Commerce - Administr
■ Restauration - Hôtellerie.....7 à 8	■ Informatique - Télécoms.....12	■ Emplois divers.....
■ Finance - Comptabilité.....8 à 9	■ Arts et métiers.....14 à 16	■ Petites annonces.....
■ Bâtiment - Construction.....8 à 11	■ Apprentissage.....15	■ Demandes d'emploi.....
■ Banque - Assurance.....11	■ Vente - Représentation.....16 à 20	

En cas de désaccord, pensez à la médiation!

ARBITRAGE

Sans chanter forcément à l'unisson, les parties en conflit peuvent, par la grâce d'un arbitrage réussi, se mettre d'accord... sur leur désaccord. Et dès lors décider, de concert, quoi faire.

PATRICIA RODIO

Dans la famille, entre voisins ou au travail, la médiation entre peu à peu dans les mœurs. C'est qu'elle a l'avantage de permettre de trouver des solutions émanant directement des parties en conflit grâce à une habile interaction entre elles. Et elle est, c'est certain, bien moins chère que la justice. Plus rapide aussi.

Fonction régulatrice

Si ses bienfaits commencent à être connus et reconnus, on lui prête pourtant parfois des vertus qu'elle n'a pas forcément. La médiation n'est ni thérapeutique, ni éducative, elle n'a pas vocation de donner raison ou tort, elle se veut régulatrice d'une situation qui dégénère. Par son biais, le médiateur tente de rétablir le lien entre les parties afin qu'elles s'entendent. Le mot ne doit pas être pris ici dans le sens de s'aimer, mais dans celui de s'écouter. La médiation encourage, en effet, la prise de parole et offre la possibilité aux deux parties de donner leur point de vue.

On le sait, bien des conflits naissent de malentendus. Culture ou habitudes différentes sont, par exemple, à l'origine de nombre d'entre eux. Ecouter



MOUSQUETAIRES Marc Rosset, Jean Gay, Florence Studer et Anne Catherine Salberg (de g. à dr.): ces professionnels offrent leurs services aux entreprises en organisant des sensibilisations à la médiation ouvertes à tous.

LAUSANNE, LE 19 OCTOBRE 2007

l'autre, entendre ses doléances, cela peut suffire à déclencher la fin d'un conflit. Parfois. Car, contrairement à une idée reçue, un arbitrage réussi peut aussi se conclure par un divorce.

Un accord de toute façon

«We agree to disagree, il faut savoir qu'un des résultats possibles de la médiation pourra être un accord sur le fait qu'il ne peut pas y avoir d'accord», explique Marc Rosset, dont la carrure n'a rien à envier à celle de son célèbre homonyme. Ce

médiateur certifié FSM (Fédération suisse des associations de médiations) et accrédité par la Chambre suisse de médiation commerciale (CSMC) est, avec Florence Studer, Anne Catherine Salberg, Alain Monnard, Jean Gay, Carl Alex Ridoré et Philippe Domont, l'un des sept médiateurs professionnels aux parcours variés qui se sont regroupés sous une même bannière, celle de www.conflicts.ch. Ensemble, ils offrent leurs services aux entreprises romandes et zurichoises en organisant,

notamment, des sensibilisations à la médiation ouvertes à tous. Les prochaines sessions auront lieu à Lausanne en novembre déjà. ■

«Sensibilisation à la médiation, niveau I», les 22 et 23 novembre prochains ou les 11 et 18 janvier 2008 à Lausanne; les 24 et 25 janvier 2008 à Sion; les 22 et 23 mai 2008 à Martigny. 500 francs les deux journées. Inscriptions par courriel sur le site www.conflicts.ch